

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 15 mai 2019**

**Date de la convocation : 9 mai 2019**  
**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président  
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Ont donné pouvoir** : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, M. Christophe CHARLES à Mme Marielle MOREL, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Claire EL BOUKILIMALLEIN à M. Jacques THOIZET, M. Sylvain LAIGNEL à M. Christian JANIN, M. Gérard LAMBERT à M. Alain CLERC, M. Jean-André THOMASSY à Mme Martine FAÏTA.

**Absent suppléé** : M. Bernard LOUIS représenté par son suppléant Mme Virginie COUCHOUD.

**Absents excusés** : M. Max KECHICHIAN, Mme Hermine PRIVAS.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET** : **ASSAINISSEMENT - Eaux pluviales** : Sainte Colombe - participation de la commune aux travaux de création d'un réseau d'eaux pluviales – secteur des Petits Jardins

**Rapporteur** : Alain CLERC

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Vienne Condrieu Agglomération exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la compétence assainissement collectif et gestion des réseaux d'eaux pluviales.

Lors de la réunion du 19 juin 2018, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a proposé que lorsque Vienne Condrieu Agglomération réalise des travaux en matière de réseaux d'eaux pluviales, la commune concernée par cette intervention participe à hauteur de 50 % du coût net de l'opération en versant une subvention d'équipement (ex-fonds de concours). Ces dispositions ont été validées par l'assemblée communautaire lors de la séance du 27 juin 2018.

En application de ces principes, les travaux suivants doivent faire l'objet d'une prise en charge à 50% :

- Commune de Sainte Colombe : Vienne Condrieu Agglomération réalise actuellement des travaux de création du réseau d'eaux pluviales dans le secteur des Petits Jardins. Le montant des travaux est estimé à 59 147,60 € HT. Les travaux doivent se dérouler courant 2019.

Il convient donc d'arrêter la participation de la commune de Sainte Colombe aux travaux de création de réseau d'eaux pluviales cités précédemment et d'autoriser le Président à engager les procédures nécessaires.

Selon le principe des subventions d'équipement, le Conseil municipal de Sainte Colombe devra délibérer en ce sens (majorité simple requise).

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Santé Publique,

**VU** l'arrêté interpréfectoral 38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1er janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meysiez,

**VU** les propositions de la CLECT du 19 juin 2018 confirmées par l'assemblée communautaire du 27 juin 2018,

**VU** l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :**

**SOLLICITE**, dans le cadre des travaux de création du réseau d'eaux pluviales dans le secteur des Petits Jardins, la commune de Sainte Colombe pour le versement d'une subvention d'équipement correspondant à 50% du coût net estimé de l'opération, soit une participation de 29 573,80 € HT (montant à parfaire sur la base du décompte définitif).

Les recettes correspondantes sont inscrites au budget général de Vienne Condrieu Agglomération, article 13241, fonction 811, service ASS (systèmes d'assainissement), antenne 4450 (eaux pluviales).

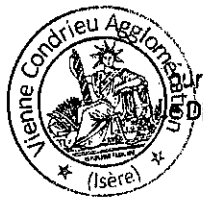
**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 15 mai 2019

Le Président certifie que la présente délibération

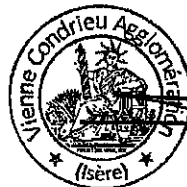
a été reçue par la Sous-Préfecture le 20 MAI 2019

et a été publiée le 20 MAI 2019



Par le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Thierry KOVACS

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*